



Commune de
Genthod

Genthod, le 20 septembre 2023

Abattage d'arbres au parc Lullin :
Prise de position de la commune de Genthod.

L'Exécutif de Genthod a pris connaissance très tôt des inquiétudes manifestées par les promeneurs du parc Lullin quant aux abattages d'arbres prévus par le Canton. A notre initiative, nous avons donc demandé qu'une séance publique d'explication des intentions cantonales soit organisée, de manière que chacun puisse comprendre les raisons de ces abattages. Il faut rappeler que le parc Lullin appartient au Canton et que sa partie en zone de forêt est donc exclusivement gérée par le service cantonal des forêts. A cette gestion du patrimoine naturel cantonal la commune de Genthod n'entend pas s'immiscer car elle reconnaît que le service du paysage et des forêts a le savoir, le métier, les compétences mais encore et surtout la responsabilité de la gestion du patrimoine arboricole du canton. Bien entendu, l'Exécutif, comme tout un chacun, ne voit pas avec plaisir l'abattage d'arbres sur la commune. Pour la Mairie, ceux-ci doivent impérativement être minimisés, ils doivent faire l'objet d'une justification qui tienne compte également de la sensibilité des habitants de la commune.

En conclusion, nous demandons au Canton d'opérer une réelle et équilibrée pesée des intérêts afin que l'entretien de la forêt d'une part mais également le respect des sensibilités qui s'expriment à travers cette pétition soient pleinement entendus et respectés.

Joël Schmulowitz
Maire de la commune de Genthod